

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 AVRIL 2017

Le vingt-sept avril deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze, en suite de la convocation faite le 20 avril 2017.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, ROBIN Evelyne, LE BADEZET Yoann, LE GOFF Armand, ÉZANIC Jean-Louis, NEDELLEC Morgane, GUILLEMOT Marianne et LABORDE Catherine ;

Était absente excusée : Madame EVENNO Carole.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

DÉCISIONS

1°/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire précise que les crédits relatifs aux subventions pour les associations sont à hauteur de 12 000 € sur le budget primitif 2017 de la commune.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 00 contre, 01 abstention :

- **DÉCIDE** d'octroyer les subventions au titre de l'année 2017 :

SUBVENTIONS 2017 (compte 6574)	2017
AMICALE CLASSE DE MER MOELAN 05/17	772,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL- GUERN	1884,00 €
AMICALE LAIQUE - Ecole Publique de Guern (prorata nombre d'élèves)	380,00 €
ART DANS LES CHAPELLES	912,79 €
ASS. BRETAGNE VIVANTE- BREST	100,00 €
ASS. LES JEUDIS DE QUELVEN - GUERN	850,00 €
ASS. POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE ST SALOMON	150,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE - ACCUEIL ET PARTAGE	300,00 €
CINE ROCH GUEMENE S/SCORFF	100,00 €
CLUB DE SCRABBLE	80,00 €
COMITE DES FETES DE GUERN	500,00 €
CYCLO CLUB GUERN ((la subvention inclut le pot pour la randonnée)	200,00 €
DES ROBES ROUGES	150,00 €
DIWAN PAYS DE PONTIVY	101,65 €
EAUX ET RIVIERES DE BRETAGNE	80,00 €
FOYER DES RETRAITES	500,00 €
LES BLOUSES ROSES PONTIVY	100,00 €
LES RANDONNEURS DES AJONCS	130,00 €
L'HERMINE GUERNATE	1300,00 €
LES RESTOS DU CŒUR MORBIHAN	300,00 €
LUTTE CONTRE LE CANCER - La Ligue - VANNES	100,00 €
RADIO BRO GWENED PONDY	80,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	150,00 €
UNC AFN - GUERN (la commune prend en charge les médailles)	100,00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan - VANNES	80,00 €
TOTAL SUBVENTIONS 2017	9 250,44 €

- **PRÉCISE** que les versements se feront uniquement aux associations ayant fourni leur bilan 2016 et leur Relevé d'Identité Bancaire.
- **AJOUTE** que la mention de l'aide de la commune de GUERN doit être mentionnée sur les supports de communication.

Le montant total des subventions aux associations pour l'année 2017 s'élève donc à **9 250,44 €**.

2°/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune,

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 00 contre, 00 abstention :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 et telle que figurant ci-après :

Dépenses Investissement :

2031 : Frais d'études - 102 938,00 €

Dépenses Investissement :

21312 : Bâtiments publics – bâtiments scolaires + 5 532,00 €

2313 : TRVX La RUCHE – Immobilisations en cours + 97 406,00 €

3°/ POLE ENFANCE – ATTRIBUTION DES LOTS SUITE CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une deuxième consultation pour la construction du Pôle Enfance a été réalisée avec date limite de remise des offres le 9 mars 2017. Après analyse des offres par le cabinet GAUTIER-GUILLOUX, maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres a proposé de relancer certains lots pour cause d'offres infructueuses ou de cahier des charges modifié.

La troisième consultation a été réalisée avec date limite de remise des offres le 20 avril 2017. Après analyse des offres par le cabinet GAUTIER-GUILLOUX, maître d'œuvre, Monsieur le Maire donne connaissance des offres retenues par la commission d'appel d'offres:

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 00 contre, 00 abstention :

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à :
 - Lot 1 – Aménagements extérieurs - VRD : Entreprise COLAS PLOURAY à PLOURAY (56770) pour un montant de 80 618,00 € HT (96 741,00 € TTC),
 - Lot 2a – Gros œuvre : Entreprise S.B.G. ENTREPRISE DE BATIMENT à LOCMIQUELIC (56570) pour un montant de 320 326,83 €HT (384 392,20 € TTC),
 - Lot 2b – Isolation thermique par l'extérieur : Entreprise SARL RIVAS à TREGUEUX (22950) pour un montant de 47 874,00 € HT (57 448,80 € TTC),

- Lot 3 – Charpente – Ossature bois - Bardage : Entreprise CRUARD CHARPENTE ET CONSTRUCTION à SIMPLE (53360) pour un montant de 153 798,06 € HT (184 557,67 € TTC),
- Lot 4 – Etanchéité - Couverture : Entreprise SAS BIHANNIC à BREST (29200) pour un montant de 152 200,88 € HT (182 641,06 € TTC),
- Lot 6 – Menuiseries intérieures : Entreprise SARL DELALANDE à GUEGON (56120) pour un montant de 58 898,38 € HT (70 678,06 € TTC),
- Lot 7 – Cloisonnement – Isolation - Doublages : Entreprise SARL NICOL PEREŞFILS à QUEVEN (56330) pour un montant de 60 000,00 € HT (72 000,00 € TTC),
- Lot 12 – Chauffage + Ventilation – Plomberie sanitaires : Entreprise CLIMATECH OUEST ARMOR à GUINGAMP (22200) pour un montant de 195 500,00 € HT (234 600,00 € TTC),
- Lot 13 – Capteurs photovoltaïques : Entreprise SARL EMERAUDE SOLAIRE à ST MALO (35400) pour un montant de 45 486,00 € HT (54 583,20 € TTC),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises et à signer toutes les pièces relatives à ce marché,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier le marché aux titulaires du marché.

4°/ ATESAT 2017 – GROUPEMENT DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la formation d'un groupement de commandes entre les communes pour la passation d'un marché portant sur l'entretien des voiries communales – programme 2017.

Le groupement de commandes était composé des communes de **Cléguérec, Guern, Malguénac, Séglien et Silfiac**.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui est la suivante : Réfection de la voirie communale, programme 2017 : pour un montant de 42 544,20 € HT soit 51 053,04 € TTC, attribué à l'entreprise EUROVIA.

Monsieur le Maire rappelle que le programme prévisionnel était composé d'une tranche ferme (routes de Kerroch, Niziau et Kerhenry) et d'une tranche conditionnelle n°1 secteur de Kersalousse et d'une tranche conditionnelle n° 2 à Coët Niel.

Compte tenu du budget 2017, voté à 44 954,19 € TTC maximum et des résultats de l'appel d'offres, Monsieur Le Maire propose de ne pas retenir le secteur de Kersalousse au titre du programme de 2017 et de le reporter sur 2018. Le programme validé au titre de 2017 s'élève donc à 42 978,24 € TTC soit 35 815,20 € HT.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 00 contre, 00 abstention :

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA et d'arrêter le programme 2017 pour un montant de 35 815,20 € HT soit 42 978,24 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°/ MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES – ACQUISITION D’UN LOGICIEL

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d’acquérir un logiciel commun pour l’élaboration de ce projet. Ce logiciel Orphée a été choisi par le groupe de travail constitué pour la mise en place de ce réseau et le coût total est divisé entre les 3 communes concernées.

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 00 contre, 00 abstention :

- **DECIDE** d’accepter le devis proposé par la société C3rb pour un montant par commune de 2 233,33 € HT soit 2 600,00 € TTC pour le logiciel,
- **DECIDE** d’accepter le devis proposé par la société C3rb pour un montant annuel par commune de 211,00 € HT soit 253,20 € TTC pour la maintenance et l’hébergement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

6°/ ACQUISITION D’UN RADAR PEDAGOGIQUE

Pour donner suite à l’attribution d’une subvention de 1650 €uros, perçue en 2016 au titre du retour des amendes de police,

Monsieur le Maire informe l’assemblée que le projet d’aménagement d’un quai de bus accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans le bourg a été repoussé au profit de l’installation d’un radar pédagogique. Celui-ci sera dans un premier temps installé Rue de l’Etang mais il pourra être déplacé suivant le besoin sur d’autres axes routiers où la vitesse est réputée excessive par les riverains-

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 00 contre, 00 abstention :

- **DECIDE** d’accepter le devis proposé par la société ELANCITE pour un montant de 1 895,00 € HT soit 2 274,00 € TTC pour un radar pédagogique Evolis Solution avec une alimentation solaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

INFORMATIONS

1°/ POINT FINANCES – 1^{ER} TRIMESTRE 2017

POINT BUDGET COMMUNAL AU 19 AVRIL 2017

Fonctionnement dépenses :

Crédits ouverts : 1 071 803,04 € réalisé : 199 514,69 € soit 18,61 %

Fonctionnement recettes :

Crédits ouverts : 1 071 803,04 € réalisé : 203 030,79 € soit 18,94 %

Investissement dépenses :

Crédits ouverts : 1 943 076,10 € réalisé : 41 275,86 € soit 2,12 %

Investissement recettes :

Crédits ouverts : 1 943 076,10 € réalisé : 294 586,27 € soit 15,16 %

2°/ ASLH

BILAN VACANCES D’HIVER Madame L’HOSTIS Stéphanie expose le bilan du centre de loisirs pour les vacances de février 2017. Il fait apparaître une fréquentation de 82 enfants dont 56 enfants de Malguénac et 26 enfants de Guern.

Il en ressort un déficit pour le bilan du centre de loisirs durant ces vacances d'hiver de 1 919,73 € avec 5 756,78 € de dépenses et 3 837,05 € de recettes.

Le différentiel dépenses/recettes sera réparti au prorata de la fréquentation des enfants selon leur domicile, conformément à la convention intercommunale soit un total de 608,59 € pour la commune de Guern.

3°/ MEDIATHEQUE – ORGANISATION DE 2 ATELIERS LAND ART

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation de 2 ateliers LAND ART à la médiathèque. Ces ateliers s'articulent autour de la création d'un décor réalisés avec des éléments naturels et de recyclage.

Ces ateliers sont prévus au mois de mai et coûte 100,00 € TTC pour 2 séances de 2h et l'achat de fournitures.

4°/ QUESTIONS DIVERSES

- PRESENTATION DES CANDIDATS RETENUS POUR L'ART DANS LES CHAPELLES

Suite à la délibération en date du 25 janvier 2017 autorisant Monsieur le Maire à recruter des agents saisonniers, Monsieur Jean-Pierre MARTIN informe l'assemblée des candidats retenus pour assurer le gardiennage et l'accueil des visiteurs lors de la saison 2017 de L'Art dans les Chapelles : Mlle HELLEC Chloé et Mlle PEDRAU Zoé.

Monsieur Jean-Pierre MARTIN informe également l'assemblée que le pré-vernissage aura lieu le **mardi 23 mai 2017 à 18h00** et que le vernissage se déroulera le **samedi 8 juillet 2017 à 9h00**

- CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2017

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est de son ressort d'organiser les cérémonies officielles des 8 mai et 11 novembre.

La population guernate, l'école et les pompiers sont invités à ces cérémonies.

Une gerbe sera déposée au monument aux morts puis un vin d'honneur offert au café des Sports.

Il est demandé aux élus d'être présents.

La cérémonie de commémoration du 8 mai 2017 se déroulera ainsi :

11h30 – Rassemblement dans la cour de la mairie,

11h45 – Dépôt de gerbes au monument aux morts,

12h00 – Vin d'honneur au Café des Sports.

- ELECTIONS PRESIDENTIELLES 1^{er} tour

Résultats du dimanche 23 avril 2017

ELECTEURS INSCRITS	999	
NOMBRE DE VOTANTS	834	83,48%
NOMBRE BULLETINS NULS	30	3,60%
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	804	96,40%

Liste	Tête de liste	VOIX	%
1	Nicolas DUPONT-AIGNAN	45	5,60%
2	Marine LE PEN	204	25,37%
3	Emmanuel MACRON	166	20,65%
4	Benoît HAMON	71	8,83%
5	Nathalie ARTHAUD	9	1,12%
6	Philippe POUTOU	13	1,62%
7	Jacques CHEMINADE	0	0,00%
8	Jean LASSALLE	7	0,87%
9	Jean-Luc MELENCHON	187	23,26%
10	François ASSELINEAU	6	0,75%
11	François FILLON	96	11,94%
	Total	804	100,00%

Prochain conseil le jeudi 18 mai 2017 à 20 h 30.